Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 038-253804710-20240306-24_11-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 24-11
Attribution du marché de traitement des déchets verts et des souches provenant des déchèteries

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 23 février
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 06 mars 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 038-253804710-20240306-24_11-DE

Le marché de traitement des déchets verts et des souches provenant des déchèteries arrive à échéance le 30 avril 2024.

Une consultation a été publiée pour le traitement des déchets verts et des souches provenant des déchèteries avec pour date et heures limites de réception des offres le 12 février 2024 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 06 mars 2024 à 16 h 00.

La commission a attribué le marché :

Lot n°1 : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Colombier-Saugnieu et Jons à la société Pépinières de Saint Ex pour un montant annuel estimatif de 19 550.00 € HT, soit 21 505.00 € TTC,

Lot n°2 : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Nivolas-Vermelle et Chateauvillain, à la société CB Environnement pour un montant annuel estimatif de 43 902.40 € HT, soit 48 292.64 € TTC.

Lot n°3 : Traitement des souches provenant des déchèteries de Saint-Laurent de Mure, Jons et Colombier-Saugnieu à la société Pépinières de Saint Ex pour un montant annuel estimatif de 6 000.00 € HT, soit 6 600.00 € TTC,

Lot n°4 : Traitement des souches provenant des déchèteries de Saint-Georges d'Espéranche, Villefontaine, Satolas et Bonce, Bourgoin-Jallieu et Nivolas-Vermelle à la société CB Environnement pour un montant annuel estimatif de 5 158.90 € HT, soit 5 674.79 € TTC,

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 06 mars 2024

Michel FAYET,
Président.

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ